

nir des «ressources matérielles»; est-ce bien l'expression employée par le ministre en ce qui a trait à notre position vis-à-vis la défense anti-missile? En réponse à une question que j'ai posée plus tôt...

M. Martin (Essex-Est): L'adhésion à «NORAD» n'implique pas nécessairement un engagement.

M. Nesbitt: Je sais très bien cela, mais voici la question que j'ai posée plus tôt au ministre: «Le Canada prévoit-il fournir l'espace aérien et les bases terrestres selon les besoins pour tout dispositif nécessaire à la défense antimissile?» Le ministre s'est prononcé dans l'affirmative?

M. Martin (Essex-Est): Oui.

M. Nesbitt: Alors il y a engagement de notre part en ce qui concerne certaines ressources matérielles.

M. Martin (Essex-Est): Mais j'essayais de compléter ma pensée. L'accord de NORAD établit essentiellement un commandement commun de défense pour le contrôle des opérations seulement et permet un plan unique de défense aérienne, approuvée à l'avance par les autorités des deux pays. Voilà ce qu'est NORAD.

M. Nesbitt: Voyez, monsieur le ministre, je comprends bien cela, mais ce que je ne comprends pas est ceci: lorsque j'ai voulu savoir si quelques ressources canadiennes: espace aérien, immeubles, enfin, tout ce que vous avez, seraient disponibles pour la défense antimissile de l'Amérique du Nord, vous avez répondu: «Oui, mais peut-être nous n'aurons pas de contribution d'ordre matériel à faire.» Ensuite, il y a quelques instants, en réponse à M. Harkness nous disiez qu'il n'y aurait pas contribution de ressources matérielles de la part du Canada. Cela paraît quelque peu incompatible.

M. Martin (Essex-Est): Je ne le crois pas. Je pense que c'est très clair.

M. Nesbitt: Cela dépend de la signification que vous donnez au mot «ressources», je suppose.

M. Lambert: Tout d'abord, le ministre a indiqué que la participation canadienne à NORAD nous a donné accès à la planification et à une participation dans la planification de la défense aérienne de l'Amérique du Nord; que notre participation à l'OTAN nous a permis de participer à la planification de la défense maritime en ce qui a trait à SACLANT. Est-ce qu'on y a pensé, et ici j'émet des idées que j'ai lues, qu'en raison d'une certaine incertitude ou d'une influence décroissante de l'OTAN il serait dans l'intérêt du Canada de participer à la planification de

la défense entière de l'Amérique du Nord, d'étudier la possibilité de signer un accord avec les États-Unis pour la défense du continent? Cela nous permettrait de participer aussi à la planification dans le domaine des missiles anti-ballistiques.

• 1240

Quand je m'exprime ainsi, ceci ne signifie pas que le Canada participerait à l'installation mais bien à la planification et que nous n'aurions pas à faire face à une décision unilatérale pour l'installation d'un système antimissile ou, comme on le signale actuellement, que le système d'avertissement «AWACS» ne serait pas dans le cadre de NORAD et, par conséquent, en dehors de notre participation à la planification.

M. Cadieux: Tout d'abord, nous devons envisager les développements techniques qui offrent des alternatives et ce qui se passe présentement est que le personnel de recherche et du développement au Pentagone nous a mis au courant de la nature des nouveaux projets. On n'a fait aucune démarche pour demander au Canada d'y participer ou non. On nous a parlé des possibilités et nous avons une entente qui permet à quelques personnes du ministère de la Défense, particulièrement les chercheurs du domaine technique, d'être en contact régulier avec leurs semblables du côté américain et de se renseigner au sujet des événements. Voilà où nous en sommes, aussi il n'y a aucune négociation connue, aucune proposition; nous nous attendons tout simplement à des réalisations techniques possibles. Les Américains ont indiqué qu'ils prévoient introduire un système antimissile sur leur territoire. Ils ne nous ont pas demandé de faire quelque chose à ce sujet.

M. Lambert: Mais, monsieur le ministre, j'ai précisément posé ma question dans ce but. Eh bien, le Canada a-t-il envisagé la possibilité d'une entente de défense continentale entre le Canada et les États-Unis comprenant les trois éléments, terre, mer et air, les missiles compris.

M. Martin (Essex-Est): On n'a pas envisagé la possibilité d'une entente d'ordre général à cet égard, mais comme mes collègues l'ont mentionné il semble que les arrangements consultatifs conviennent à notre situation présente.

M. Lambert: Je vois. Alors je vais parler un peu d'un sujet qui a un rapport avec celui-ci, soit les engagements à l'OTAN et à SACLANT mentionnés par M. Harkness. J'ai appris que tout l'effectif maritime engagé en 1964 était à peu près de 10,000 hommes, et